Informations de base

2001/2264(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 5/2001: section I Parlement **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	FERBER Markus (PPE-DE)	28/07/1999
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Budget		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/11/2001	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2001)1956	Résumé
04/12/2001	Vote en commission		Résumé
04/12/2001	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0446/2001	
06/12/2001	Publication du projet de budget du Conseil	14896/2001	Résumé
11/12/2001	Décision du Parlement	T5-0648/2001	Résumé
11/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
13/12/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2264(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177

	Traité CE (après Amsterdam) EC 272 Traité CECA C 078
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/15497

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0446/2001	04/12/2001	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0648/2001 JO C 177 25.07.2002, p. 0028-0048 E	11/12/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	14896/2001	06/12/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2001)1956	30/11/2001	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif et supplémentaire 5/2001: section I Parlement

2001/2264(BUD) - 30/11/2001 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF ; présentation de l'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (PBRS) 5/2001 : section Parlement européen. CONTENU : La Commission transmet au Conseil un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 5/2001 concernant la section I (Parlement) du budget et qui porte uniquement sur les crédits relatifs à l'investissement immobilier de l'institution. En effet, dans le souci de réduire autant que possible la charge financière due à la politique immobilière du Parlement, celui-ci a procédé au cours des 10 dernières années à des paiements anticipés du coût de ces divers bâtiments de travail. Dans cette logique, le Parlement voudrait poursuivre en 2002 ces paiements anticipés afin de réduire la charge des dépenses immobilières pesant sur ses budgets futurs, notamment pour le remboursement du coût du bâtiment Louise Weiss de Strasbourg. La Commission estime en l'occurrence que le paiement anticipé de 10 mios EUR générerait, en termes de paiement d'intérêts, une économie d'environ 1,8 mios EUR sur 10 ans. En conséquence, la Commission demande que des crédits totalisant 24.800.000 EUR soient mis à disposition dans le cadre du budget 2001 pour un financement accéléré du bâtiment du Parlement.

Budget rectificatif et supplémentaire 5/2001: section I Parlement

2001/2264(BUD) - 06/12/2001 - Projet de budget du Conseil

OBJECTIF ; présentation du projet de budget rectificatif et supplémentaire (PBRS) 5/2001 : section Parlement européen. CONTENU : En date du 30 novembre 2001, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire 5/2001 concernant la section I (Parlement) du budget et qui porte uniquement sur les crédits relatifs à l'investissement immobilier de l'institution. Le Parlement européen, comme annoncé dans le cadre de la concertation budgétaire 2002, propose de procéder à un paiement anticipé des dépenses liées au financement de la construction de son bâtiment Louise Weiss à Strasbourg dans le but d'obtenir une économie en terme de paiement d'intérêts et de réduire en conséquence la charge sur ses budgets futurs. Dans ce contexte, le Conseil rappelle l'engagement pris par la délégation du Parlement de réduire d'un montant équivalent ses estimations correspondantes pour 2003. La demande de crédits porte sur un montant de 24.800.000 EUR à inscrire à l'article 200 de son budget et correspond à la marge disponible actuellement sous le plafond de la rubrique 5 des perspectives financières. Compte tenu de ces considérations, le Conseil approuve ce 6 décembre 2001 le PBRS 5/2001, tel que proposé par la Commission.

Budget rectificatif et supplémentaire 5/2001: section I Parlement

2001/2264(BUD) - 11/12/2001 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant sans débat le rapport de M. Markus FERBER (PPE-DE, D), le Parlement européen approuve sans modification le projet de budget rectificatif et supplémentaire 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2001 section I, Parlement européen, tel qu'établi par le Conseil le 7 décembre 2001.